



**Syndicat Mixte Départemental
de l'Eau et de l'Assainissement**

COMPTE RENDU RÉUNION DU 29 OCTOBRE 2015

Invités (Maires et délégués) : 123

Présents : 39

M. GERAUD, Maire de Les Cabannes, remercie les maires et délégués d'être venus à cette réunion. Il est heureux de recevoir, à nouveau, le SMDEA dans sa commune.

M. Bonrepaux remercie le maire pour son accueil ainsi que les délégués et maires pour leur présence. Il rappelle que le but de cette réunion est de présenter les actions menées par le syndicat, de mieux appréhender son fonctionnement. Il souligne que lors des assemblées générales certains maires ou délégués n'osent pas intervenir. Cette réunion permettra d'avoir des échanges plus personnels sur les problèmes rencontrés dans leur commune. Il leur précise qu'ils sont les intermédiaires entre les abonnés et le syndicat.

Monsieur le Président demande à M. Bousquet de présenter le Powerpoint. Il indique aux membres présents qu'ils n'hésitent pas à tout moment d'interrompre la présentation pour poser des questions.

❶ PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE, DU SERVICE

Monsieur Bousquet indique que le but des réunions territoriales est de venir au plus près des maires et délégués pour présenter les activités du syndicat et faire un bilan sur l'année 2014. Il leur rappelle qu'ils peuvent poser des questions tant administratives que sur les travaux ou l'exploitation.

Il présente rapidement le SMDEA qui est composé de 297 communes et que cette année, il a 10 ans de vie. Le SMDEA a connu 4 grandes phases successives d'intégration. 6 unités territoriales sont réparties sur tout le territoire syndical avec l'appui d'un siège social basé à Saint Paul de Jarrat avec l'administratif et des équipes spécialisées intervenant sur tout le territoire syndical.

M. Bousquet précise que le diaporama, qui va être diffusé, explique le fonctionnement du SMDEA et surtout la place du territoire de la Haute Ariège dans le syndicat.

L'unité territoriale de la Haute Ariège représente 15% d'abonnés en eau potable avec 27% de captages et 20% d'abonnés en assainissement collectif avec 18% d'équipements en station d'épuration. Le nombre d'agents affectés à l'unité territoriale basée à Luzenac est de 12 pour 222 agents du syndicat.

31 agents centralisés à Saint Paul de Jarrat viennent en appui technique sur toutes les unités territoriales.

M. Bousquet rappelle le service d'urgence du syndicat qui intervient en astreinte. Les agents peuvent intervenir le soir ou le week-end, 365 j par an et 24h/24. Il souligne que de nombreuses interventions ont lieu le week-end et surtout pour des résidences secondaires. Il précise que 16 agents sont mobilisés en astreinte ainsi qu'un chef d'astreinte.

② BILAN SUR L'EXPLOITATION

M. Bousquet donne la parole à M. Bouche Julian pour le bilan sur les interventions de la direction de l'Exploitation.

M. Bouche donne le détail des interventions qui se sont déroulées sur l'année 2014 tant pour les contrôles sanitaires effectués par l'ARS, les interventions des agents du syndicat que sur les moyens humains.

Il fait un point sur les interventions 2014 concernant plus précisément l'unité territoriale de la Haute Ariège. Les agents ont effectué des interventions courantes, des interventions pour améliorer le patrimoine, des interventions d'urgence en curatif et en astreintes. Les agents interviennent quotidiennement pour distribuer une eau de qualité et en quantité.

Concernant la gestion des urgences (curatif), 778 ont eu lieu sur la Haute Ariège dont 79 en astreintes week-end & jours fériés ou le soir en semaine.

M. Bousquet passe la parole à M. Rougé Guillaume pour le bilan sur la qualité de l'eau.

M. Rougé informe les délégués que pour l'UTE de la Haute Ariège, le taux de conformité des analyses bactériologiques est de 88.80% et un taux de conformité pour les analyses physico-chimiques de 97%. Il rappelle que sur l'ensemble du territoire syndical, ces taux sont respectivement de 89.37% et 97.04%.

Sur l'ensemble du territoire syndical, 9% de la population est desservie en eau non-conforme en 2014 contre 13% en 2013. Pour le territoire de la Haute Ariège, 23% de la population est desservie par une eau non potable soit 30 unités de distribution (captages) dont 10 sont qualifiées d'urgentes à traiter.

Ces taux montrent bien que c'est en Haute Ariège qu'il existe le plus de problème de qualité d'eau. Il va falloir que le syndicat travaille sur les traitements de chloration, de désinfection, de filtration.

M. Bousquet complète ces informations en précisant qu'au niveau du Bassin Adour Garonne, l'Ariège est le point noir sur la qualité bactériologique de l'eau. Il rappelle que c'est 340 unités de distribution existantes sur le territoire syndical. Il indique aux délégués que le syndicat a monté un dossier spécifique avec un programme de 6 Millions de travaux, pour reconquérir la qualité de l'eau, afin d'avoir un niveau sanitaire satisfaisant pris en compte par l'Agence de l'Eau et financé à hauteur de 80%.

③ POINT SUR LES TRAVAUX

M. Bousquet indique que sur les 6 dernières années, le syndicat a investi 75 M d'euros ce qui représente en terme de travaux de 13 M d'€ par an sur l'ensemble du territoire.

Pour l'année 2015, le programme d'investissement est de 16 M dont 13 M en travaux avec un recours à l'emprunt de 4 M 2 d'€ et un montant de subvention de l'ordre de 6 M 4 d'€ donné principalement par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental de l'Ariège. Il souligne que le patrimoine du syndicat est très difficile à entretenir.

M. Pédoussat Christian détaille et commente la liste des principales opérations du programme 2015 en eau potable et en assainissement sur le territoire de la Haute Ariège.

M. Bonrepaux, concernant Perles et Castelet, précise que sur Perles il existe un réseau unitaire. Il indique qu'il va falloir que la commune fasse le pluvial. Il demande aux services techniques d'évaluer le coût et d'en informer la commune avant le vote du budget.

M. Bousquet donne la parole à Mme Cavallès, Directrice du Développement, pour le programme pluriannuel 2015-2020.

Mme Cavallès détaille la liste des opérations qui sont à venir à court et moyen terme où est identifié un certain nombre d'opérations. Pour construire ce programme, 2 orientations ont prévalu. La première est le choix d'investir dans le renouvellement, la réhabilitation du patrimoine existant de manière à garantir son bon état voir l'améliorer et le sécuriser. La seconde est celle de doter tout le territoire syndical progressivement des équipements manquants.

Un montant de travaux de 200 M€ a été recensé dont 121 M€ sur 5 ans dans cinq domaines particuliers.

M. Bousquet rappelle que durant ce laps de temps la réglementation peut devenir contraignante sur certains domaines et qui oblige le syndicat à faire des choix différents dans les travaux à exécuter.

4 POINT SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

M. Rescanières, Directeur des Affaires Financières, présente deux indicateurs budgétaires, à savoir le résultat de l'exercice en section de fonctionnement et l'autofinancement insuffisant au regard des travaux à réaliser.

☞ pour l'avenir : toujours le même objectif qui est de tendre vers une évolution des recettes de fonctionnement plus rapide que celle des dépenses afin de rétablir durablement l'autofinancement

M. Rescanières détaille ensuite les prévisions budgétaires de 2015. Il précise que l'évolution des dépenses n'est pas à périmètre constant. L'évolution des dépenses est de l'ordre de 3%. L'augmentation des recettes pour 2015 est de l'ordre de 1%. Le syndicat s'est mis dans une situation de fragilité en dégradant l'épargne nette. Tout l'exercice pour 2015 consiste à maximiser les recettes et à minimiser les dépenses réelles de fonctionnement de manière à améliorer le ratio d'autofinancement meilleur en réalisation qu'en prévisions.

M. Bousquet souligne que le syndicat a un programme ambitieux. Il présente les orientations stratégiques pour l'avenir, à savoir

- répondre aux contraintes de plus en plus fortes (sanitaires et environnementales)
- conforter les recettes du SMDEA en passant par plusieurs leviers.
 - 1^{er} axe réajustement des tarifs : l'augmentation sera incontournable en raison de la baisse des consommations.
 - 2^{ème} axe : asseoir les recettes (recherche des mauvais payeurs surtout en assainissement par souci d'équité)
- instaurer une véritable culture de la recette
 - amélioration de la facturation
 - participation active des élus par rapport aux taxes d'urbanisme (envoi des informations au service d'urbanisme)
- maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte difficile

M. Géraud – Maire de Les Cabannes souhaite revenir sur une question déjà abordée il y a deux ou trois ans concernant le coût de l'abonnement qui répond à certaines règles imposées. Il regrette le fait qu'il ne soit pas possible d'augmenter suffisamment le coût de l'abonnement afin que les résidents temporaires, qui bénéficient des services, participent davantage à augmenter des recettes. Il souhaiterait savoir s'il n'est pas possible de demander une dérogation surtout pour les territoires de montagne.

M. Bonrepaux précise que le plus grand nombre des récriminations, enregistré par le syndicat, vient de 2 catégories :

- les plus nécessiteux
- les résidences secondaires.

Concernant les résidences secondaires, les mêmes services sont rendus autant en astreinte que pour les travaux à réaliser. Il ne faut pas que les résidents permanents soient les seuls à payer. Pour l'abonnement, il est exact qu'une règle est imposée. Il y a un maximum en abonnement que le syndicat n'a pas encore atteint. Il a l'intention de proposer l'augmentation de l'abonnement cette année.

Concernant les nécessiteux, il comprend parfaitement leurs problèmes. Il faut y être attentif. Il rappelle qu'il avait proposé de mettre les 30 premiers m³ gratuits mais ce n'était pas possible car les résidences secondaires allaient eux aussi en bénéficier. Une réflexion a été menée pour un tarif social mais légalement ce n'est pas possible. Cependant, il rappelle que le syndicat participe au Fonds Habitat. Il revient aux élus de renseigner les ménages en difficulté pour qu'ils se rapprochent des services sociaux.

M. Rougé présente l'évolution des tarifs et la logique d'harmonisation.

Il rappelle avant la règle concernant le coût de l'abonnement : le pourcentage de la part fixe ne peut pas dépasser 30%, sur une base de 120 m³, du montant HT du prix de l'eau (prix fixé par la collectivité) sauf dérogation. Le département de l'Ariège bénéficie de cette dérogation et peut aller jusqu'à 40%. Aujourd'hui, le syndicat est à 33%.

Il détaille l'évolution des tarifs et la logique d'harmonisation. Il rappelle, qu'à sa création, le syndicat comptait 100 tarifs. Pour l'année 2015, il y a 5 tarifs pour l'eau et 4 tarifs pour l'assainissement. En 2016, le syndicat sera en capacité de proposer un prix unique pour tous les abonnés. Le prix moyen du m³ d'eau potable en 2015 est de 2.08 € TTC avec une part fixe à 60 €. Le prix moyen du m³ pour l'assainissement en 2015 est de 2.10 € TTC avec une part fixe à 65 €.

M. Bousquet précise que ce tarif unique sera plus équitable pour tous.

M. Vermont – Maire de Cazenave : indique qu'il a, chaque jour, des réclamations de ses administrés qui n'ont pas reçu, depuis 2 ans, une seule facture pour l'assainissement de la part du SMDEA et cela depuis l'adhésion du Syndicat du Soudour le 1^{er} janvier 2014. Cela concerne environ dix communes et depuis cette date, aucune facture n'a été présentée à aucun administré. Il voudrait savoir quelle réponse apportée lorsque la facture arrivera, s'il va y avoir deux ans à payer en une fois ou la possibilité de régler en plusieurs fois. Autre question, est-ce que dans le budget primitif il a été intégré ces sommes ?

M. Rescanières précise que l'année 2014 va être facturée d'ici la fin de l'année 2015. Des envois sont en cours avec un courrier explicatif. Durant l'année 2016, il sera facturé lors du premier semestre l'année 2015 et lors du 2^{ème} semestre l'année 2016 pour revenir à un tour normal de facturation en 2017.

M. Bonrepaux rappelle que le syndicat a pris la compétence assainissement. Le Syndicat du Soudour devait fournir les adresses des abonnés et les index de consommation. Pour les obtenir, il a fallu trois ans au syndicat pour avoir ces informations.

M. Vermont fait constater que, dès 2014, des éléments ont été communiqués mais qu'une incompatibilité informatique est à l'origine de ce problème mais réglé dès février 2015. Il précise également qu'il a été prévu un an de facturation sur le budget primitif 2015.

M. Rescanières confirme l'incompatibilité informatique des tableurs et précise que tout a été retraité manuellement. Avec d'autres collectivités, les outils informatiques sont compatibles.

M. Bousquet complète en précisant que le syndicat a embauché en CDD une personne pendant 6 mois pour saisir toutes les adresses et tous les index.

M. Gual – commune d'Auzat indique qu'à Auzat des forfaits sont appliqués puisque l'installation des compteurs en cours. Il voudrait savoir quelle sera l'augmentation entre la future facturation au coût réel par rapport à la facturation actuelle des forfaits.

M. Bonrepaux lui précise que l'augmentation ne sera pas plus élevée à Auzat qu'ailleurs. Les tarifs seront votés lors de l'assemblée générale du mois de décembre.

Il rappelle aux membres présents l'importance de leur présence lors des assemblées générales et leur demande de faire un effort d'y participer.

⑤ RELATIONS AVEC LES ABONNES

M. Rescanières indique que le syndicat a fait des progrès mais qu'il en reste à faire.

Les axes de travail menés en 2015 :

- l'amélioration de l'outil de travail
- la professionnalisation des acteurs
- l'amélioration de la sécurité juridique
- la mise en ligne du site Internet aujourd'hui opérationnel (smdea09.fr)

Les actions à mener pour 2016 sont :

- l'amélioration de la base de données au renforcement des recettes
- l'amélioration de la communication et des services aux usagers

M. Rescanières rappelle les différents moyens de paiement : TIPI, mensualisation, prélèvement à échéance. Le syndicat doit arriver à mieux communiquer pour faire connaître ces nouveaux moyens de paiement qui sont méconnus et qui peuvent répondre à la problématique de certains abonnés.

En complémentarité avec le site Internet, il indique que le syndicat va développer, au cours de l'année 2016, le portail e-abonnés pour amener plus de services aux usagers.

M. Bousquet précise que c'est un travail important qui a été fait en matière de vente d'eau.

En conclusion, M. Bousquet indique que le syndicat n'a qu'un seul objectif. Il consiste à maintenir la qualité des services proposés aux usagers, d'investir pour l'avenir, de conforter les recettes structurelles et améliorer la performance du SMDEA.

M. Bonrepaux informe les délégués de la difficulté rencontrée par les services du syndicat pour obtenir les autorisations de passage indispensables pour réaliser des travaux. Il rappelle que le syndicat a hérité de réseaux déjà construits et souvent sans autorisation.

* *

*

DEBAT

Monsieur Bonrepaux donne la parole aux membres présents et leur précise qu'ils peuvent poser toutes les questions qu'ils souhaitent.

❖ *M. Olivier RUBIO – adjoint commune de MIGLOS* : indique que la commune a adhéré pour l'eau potable. La commune a constaté que certains réseaux pluviaux étaient bouchés en partie. Il souhaiterait savoir si le syndicat intervient dans ces situations. Est-ce gratuitement ou pas ? Est-ce qu'il doit faire appel à une autre société ?

M. Bousquet : lui indique que le syndicat n'a pas vocation à hydrocurer les réseaux pluviaux mais si le syndicat peut rendre service, il le fera mais à un certain coût car c'est une prestation de service. Il précise que le syndicat a besoin d'hydrocureurs pour ses réseaux d'assainissement. A coût marginal, le syndicat veut bien faire des interventions pour des communes mais il souhaite consacrer ces moyens coûteux pour les réseaux du SMDEA.

❖ *M. SENEVAT – commune d'ARIGNAC* : fait référence à une intervention du Président lors de la dernière assemblée générale concernant les conséquences de l'intercommunalité et les inquiétudes par rapport à la pérennité du syndicat eu égard aux travaux importants qui pourraient être reportés ou passés entre les mains d'autres structures. Un rendez-vous qui devait être pris avec Mme la Préfète concernant la loi Notre. La commune d'Arignac veut que le syndicat continue son œuvre. Il souhaiterait avoir les suites de cette interrogation.

M. Bonrepaux répond que la loi Notre pose quelques problèmes. Il attend des clarifications de l'Etat. Le directeur a rendez-vous le 3 novembre avec le Secrétaire Général. A partir de là, il pense que Mme la Préfète pourra apporter toutes les informations. Dans la note qu'elle a rédigée, elle propose de regrouper beaucoup de syndicats qui existent au SMDEA. IL veut bien mais il faut voir dans quelles conditions. Il se pose également des interrogations pour des territoires où elle envisage un autre syndicat. Le SMDEA répond que si elle maintient un autre syndicat, il doit tout prendre sur ce territoire que ce soit les communes qui vont bien et les communes qui ont beaucoup de difficultés. Ces questions sont posées et il attend des réponses. Mais, il ne pense pas que l'avenir du SMDEA soit compromis vu qu'elle veut regrouper les autres syndicats au SMDEA mais en 2020.

❖ *Mme Pierrette FERRAND – commune de TIGNAC* : rappelle que dans la convention il était prévu d'entretenir la conduite jusqu'à l'abreuvoir. Il faut la changer maintenant. Le centre de Luzenac est venu mais les agents n'ont jamais le temps de le faire.

M. Bousquet précise que le montant des travaux s'élève à 50 000 €. Il souligne qu'il préférerait mettre ce montant dans des travaux qui amélioreraient la qualité de l'eau pour des êtres humains. Cependant, il fera en fonction des choix du Conseil d'Administration.

Mme Ferrand demande ce qu'il faut refaire et dit qu'il y a deux ans la conduite n'était pas percée.

M. Bonrepaux souligne que le syndicat a d'abord la responsabilité d'alimenter la population ce qui n'est pas facile. Le syndicat peut le faire mais il ne peut pas engager ces frais actuellement. Il n'est pas possible de faire un branchement pour les vaches sur la conduite d'alimentation en eau potable. Il faut mettre une conduite qui vienne depuis la source. Les travaux peuvent être faits si la mairie les paye.

M. Bonrepaux rappelle que l'eau potable est soumise à des critères différents d'avant. Il faut au maximum améliorer la qualité. Le syndicat est responsable et non la commune s'il y a des problèmes.

Mme Ferrand demande dans quel délai sera fait l'assainissement sur sa commune.

M. Bonrepaux indique qu'il vient renouveler, à la direction, sa demande de faire une étude. Il rappelle que 150 communes n'ont pas l'assainissement dans le bourg centre. A Tignac, il faut regarder si le réseau peut être raccordé à Perles. A Perles, l'assainissement existe depuis longtemps mais il ne se déverse pas dans la station d'épuration mais dans la nature. C'est un peu plus urgent de régulariser ce problème. Pour l'abreuvoir, il dit qu'il pourrait reprendre ce qu'il avait proposé autrefois. S'il existait une association foncière pastorale, elle serait subventionnée et pourrait faire les travaux ou alors il faut que les éleveurs trouvent les 50 000 €.

CONCLUSION

Le Président remercie chaleureusement tous les participants pour leurs questions et l'intérêt qu'ils apportent à l'évolution du syndicat.

Le Président du SMDEA

Augustin BONREPAUX